

Le présent rapport a été établi à partir :

-----

- 1.) des constatations faites par les Médecins appelés à traiter les PRISONNIERS LIBERES, constatations d'ordre clinique ou nécropsique, étayées par des examens biologiques et anatomo-pathologiques rigoureux;
- 2.) des déclarations faites par les PRISONNIERS LIBERES hospitalisés;
- 3.) des déclarations faites par les Médecins qui ont subi la captivité;
- 4.) du dépouillement, par le Médecin-Consultant, de plus de 5.000 dossiers d'hospitalisation et documents divers - protocoles d'autopsies, examens anatomo-pathologiques des prélèvements - documents photographiques.

-----